Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213503121-20260427-048_26-DE

Département d'Ille-et-Vilaine Commune de Saint-Senoux	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026**
MEMBRES En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 18 Pouvoirs : 2 **DATES** Convocation : 23/04/2026 Affiché le : 04/05/2026	L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, à dix-huit heures et trente minutes, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Senoux, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la présidence de Delphine HINRY, Maire. **Présent.es :** HINRY Delphine, LAIR Maryline, TEXIER Nicolas, COUËPEL Anne-Marie, BOITEAU Christophe, ESNAUD Bernard, BESSON Robert, THÉZÉ Éric (arrivée après le point 2. de l'ordre du jour), DEFAY Christine, DELAUNAY Yvane, REBELLE Laetitia, DUPONT David, HELSTROFFER Bruno, FLOC'H Hélène, QUINQUET Héloïse, WALTER Georgia (départ après le point 10. de l'ordre du jour), CAOUS Anne-Lucie, AFFRES Hamilton, BOUGE Vincent **Absent.es :** DEFAY Christine, HELSTROFFER Bruno, FLOC'H Hélène **Pouvoirs :** DEFAY Christine à ESNAUD Bernard, FLOC'H Hélène à DELAUNAY Yvane **Secrétaire de séance :** DELAUNAY Yvane

Délibération n°048.26

➢ **Objet - Tarif des séjours de l'accueil de loisirs**

Madame COUEPEL informe de la révision des tarifs des séjours à compter du 1er juillet 2026, notamment pour fixer un tarif sur les courts séjours (moins de 5 jours) qui n'existait pas dans la tarification précédente.
Dans les tableaux figurent les tarifs planchers et plafonds en fonction du quotient familial.
Le mode de calcul retenu est celui du taux à l'effort pour les QF (quotient familial) compris entre 1000 et 2000.

TARIFS « commune »	Tarif plancher QF ≤ 1000	Tarif plafond QF ≥ 2000
Séjour de 3 jours	55,00 €	107,00 €
Séjour de 4 jours	70,00 €	141,00 €
Séjour de 5 jours	90,00 €	175,00 €

TARIFS « HORS commune »	Tarif plancher QF ≤ 1000	Tarif plafond QF ≥ 2000
Séjour de 3 jours	85,00 €	137,00 €
Séjour de 4 jours	100,00 €	171,00 €
Séjour de 5 jours	120,00 €	205,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (18 voix pour) :

- valide la tarification des séjours telle que présentée ci-avant à compter du 1er juillet 2026,
- précise que les tarifs « commune » s'appliquent aux enfants hors commune scolarisés dans les écoles de la commune,
- donner tout pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Delphine HINRY

MAIRIE DE St-SENOUX
35580